

Jeudi 14 novembre 2019

Objectifs

- Inventorier les spécificités de fonctionnement et de gouvernance des coopératives agricoles
- Mesurer l'impact de ces décisions sur la stratégie de la coopérative : permettre aux participants d'entamer une réflexion sur la vision de leur coopérative à horizon 5 ans.

Programme

- **Les spécificités de fonctionnement et de gouvernance des coopératives agricoles :**
 - Définition et principes de la coopération agricole
 - Les règles de relations entre une coopérative et les associés coopérateurs : les droits et les devoirs des associés coopérateurs : le capital social, les engagements d'activité et de durée, la sortie de la coopérative
 - L'organigramme de la gouvernance coopérative : le rôle central du conseil d'administration
 - La place des associés coopérateurs dans la gouvernance coopérative
 - Les conditions de la bonne gouvernance coopérative
- **La démarche stratégique en coopérative agricole :**
 - Définition et importance d'un projet stratégique dans une entreprise coopérative
 - La démarche d'analyse stratégique
 - Les étapes de l'analyse stratégique
 - La condition de réussite d'un projet collectif : la vision claire et partagée des objectifs à atteindre, dessinée par les dirigeants
 - Evaluation de la formation et suites à donner

Méthodes pédagogiques & documents remis

Les méthodes d'animation sont très participatives avec des échanges entre l'animateur et les participants et avec de la vidéoprojection et de petits travaux de réflexion.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.

Spécial « nouveaux arrivants »

Intervenant

Pascal Goux - consultant formateur en stratégie et gouvernance coopérative, responsable formation à Coop de France Rhône Alpes Auvergne.

Public ciblé

Salariés : Responsable et/ou Directeur de coopérative

Administrateurs : Président et membre du conseil d'administration de coopératives



Datadock

Date et Lieu

Le 14 Novembre 2019

Salon de Provence

TARIFS

TARIFS			
Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	100% des coûts pédagogiques pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	300€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	260€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	375€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent		300€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)
	Non Adhérent		375€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 28 octobre 2019

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

La gouvernance au service de la stratégie – 14 Novembre 2019

Stagiaire	Statuts
Non :	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom :	<input type="checkbox"/> Salarie non adhérent
Fonction :	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail :	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.